



Certificat d'examen de types
n° 01.00.861.003.1 du 07 novembre 2001

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/B011752-D2

Sonomètres 01dB types SIP 95 et SIP 95S (classe 1)

Sonomètres 01dB type SLS 95S (classe 2)

La présente décision est prononcée en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 2000 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

FABRICANT :

01dB-Stell – 565 rue de Sans-Souci – 69760 LIMONEST

Atelier : 01dB-Stell ZA du Val de Saune - 6 avenue Louis Blériot - 31570 SAINTE FOY
D'AIGREFEUILLE

OBJET :

Le présent certificat complète les décisions suivantes :

- n° 98.00.861.006.2 du 22 décembre 1998 ⁽¹⁾ relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95 et SIP 95S,
- n° 99.00.860.001.2 du 1^{er} septembre 1999 relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95 et SIP 95S,
- n° 99.00.861.001.2 du 19 juillet 1999 relative au sonomètre 01dB modèle SLS 95, SLS 95E, SLS 95S,
- n° 99.00.861.002.2 du 9 septembre 1999 relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95 et SIP 95S,
- n° 99.00.861.003.2 du 14 septembre 1999 relative au sonomètre 01dB modèle SLS 95S,
- n° 00.00.861.001.1 du 28 avril 2000 relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95 et SIP 95S,
- n° 00.00.861.002.1 du 28 avril 2000 relative au sonomètre 01dB modèles SLS 95, SLS 95S et SLS 95E,
- n° 00.00.861.007.1 du 11 décembre 2000 relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95, SIP 95S, SLS 95, SLS 95E et SLS 95S,
- n° 01.00.861.001.1 du 22 mai 2001 relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95, SIP 95S, symphonie, SLS 95, SLS 95E et SLS 95S.

ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SIEGE SOCIAL - LABORATOIRES DE PARIS
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
BARCLAYS PARIS CENTRALE 30588 Guichet 60001 Compte 49726740101 RIB 70 - CRCA PARIS IAA.DISTRIB. 18206 Guichet 00426 Compte 58381956001 RIB 45

LABORATOIRES DE TRAPPES
29, avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

E-mail : info@lne.fr
Siret 313 320 244 00012
NAF 743 B

CARACTERISTIQUES :

Les sonomètres 01dB modèles SIP 95, SIP 95S, SLS 95S faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par

- leur logiciel de fonctionnement,
- l'ajout d'une carte électronique utilisée pour l'analyse fréquentielle en bandes d'octave et de tiers d'octave,
- la possibilité, de disposer, en option, d'un câble passe d'extension du microphone type PFS097 dit « câble passe-fenêtre ».

Les autres caractéristiques des sonomètres sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des sonomètres 01dB type SIP 95 et SIP 95S concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de la décision n° 00.00.861.001.1 du 28 avril 2000 précitée.

La plaque d'identification des sonomètres 01dB type SLS 95S concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de la décision n° 00.00.861.002.1 du 28 avril 2000 précitée.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Les sonomètres types SIP 95, SIP 95S et SLS 95S en service peuvent être modifiés conformément aux dispositions du présent certificat.

La description de l'intervention dans le carnet métrologique doit alors être mentionnée sous le libellé suivant : « mise en conformité avec les dispositions du certificat n° 01.00.861.003.1 ».

Préalablement à leur remise en service les sonomètres modifiés doivent être présentés à la vérification primitive.

Toutefois, dans le cas où la modification consiste uniquement en l'ajout du câble d'extension du microphone type PFS097, l'ajout de cet accessoire peut être effectué sans qu'il soit nécessaire de présenter le sonomètre à la vérification primitive. Le carnet métrologique du sonomètre est alors mis à jour lors de la vérification périodique suivant l'ajout.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Pour les sonomètres types SIP 95 et SIP 95S, les dispositions prévues par la décision n° 00.00.861.001.1 du 28 avril 2000 sont applicables.

Pour les sonomètres type SLS 95S, les dispositions prévues par la décision n° 00.00.861.002.1 du 28 avril 2000 sont applicables.

DEPOT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée, au Laboratoire national d'essais (LNE), sous la référence DDC/72/B011752-D2 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 28 avril 2010.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.

⁽¹⁾ Revue de Métrologie : mars/avril 1999, page 1095.